Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur		Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée		Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée		Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque		Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /		Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur		Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)	✓	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur		Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Bound with other material / Relié avec d'autres documents	<u></u>	Comprehe de materier suppliementaire
	Only edition available / Seule édition disponible		Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.		restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
X	Additional comments / Commentaires supplémentaires:		
Pagination continue.			









Semaine Religieuse

Québec

Sous le patronage de S. E. le Cardinal Archevêque de Québec



p-Santé, Comté de Portneuf. Canada.



ABONNEMENT: \$1.00 par année,





QUÉBEC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE A. COTÉ ET Cie

La Nativité de la sainte Vierge, 1.-Guérison merveilleuse obtenue par Vintercession de Mgr de Laval, 1.—Théologie populaire, 3.-L'Œuvre des Tabernacles, 5.—Septième année, 5.—Guide du Coton, 5.—Série de lettres sur ane question palpitante d'intérêt, 6.-Paroles du cardinal Pie, 10.-La crimimalité dans Ontario et Québec, 10.-Le Bienheureux Gérard Majella, 10.-A travers le monde des nouvelles, 11.

ABONNEMENTS PAYÉS

M. V., Ange-Gardien. M. B., Lambton. M. B., Lévis. M. F., S. J. P. Joli. -M. B., St-Raymond -M. P., St-Casimir -M. D., St-J.-Bte de Québec.-M. P., Lévis-M. T., Ste Anne.-M. F., H. de la Delivrance.-M. B., Lévis. - M. B., Hôtel-Dieu -M. C., S. Gilbert.-M. G., Ile-aux-Grues.-M. D., S. Jean-Deschaillons -M R., S. Gervais.-M. F., caré de Québec.-M. A., Archevê. ché.-M. P., S. Nérée.-M. B., Seminaire.-M. M., S. Anselme.-M. B., S. Damien.-Dile G, Cap-Sante.-M. G., Hopital Général.

N. B.—L'abonnement qui part du premier de chaque mois est de UNE PIASTRE s'il est payé dans l'annés courante; et de une piastre et vingt-

and centins pour tout abonnement en souffrance.

PRIERE aux abonnés de réclamer immédiatement tout numéro qui n'arrive pas à destination ; de nous signaler les irrégularités qui peuvent se glisser dans le service de distribution; de nous faire connaître tout chan-gement de domicile, et de consulter la liste des noms inscrits sous le titre ABONNEMENTS PAYES, pour savair si leur souscription a été reçue. On ne s'abonne pas pour moins d'un an, et pour discontinuer son abonne-

ment, il faut en donner avis à l'administration, et solder en même temps tous

les arrérages

On peut se procurer la Semaine Religieuse aux endroits suivants :

A. Saint-Roch, chez Etienne Gauvin, libraire etc., rue Saint-Joseph, N. 235; au Fauhourg Saint-Jean, chez Victor Marier, agent, coin des rues d'Aiguillon & Sainte-Marie; à la Basse-Ville, chez Forques et Wiseman, rue Saint-Pierre, Nº 68.

D. G.

CHAPELETS DES CROISIERS

Les personnes qui désirent se procurer le CHAPELET DES CROI-SIERS devront s'adresser, d'ici au le octobre prochain, à M. ELZEAR TREMBLAY, Sacristain de la Congregation de Saint-Roch, rue Saint-Joseph. No. 357.

L. N. C. de BEAUMONT.

J.-B. LASNIER ET FILS

CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en généra!; Bougies, veil-leuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIER. réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité le **afia**nce du public.

LA.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

La Nativité de la sainte Vierge

Pendant l'octave de cette sête, nous devons: 1° remercier Dieu des grâces dont il a comblé la sainte Vierge, et du don précieux qu'il a fait à la terre en ce jour.

2° Prier Dieu que ce jour soit pour nous le point de départ d'une vie nouvelle, plus chrétienne que par le passé.

3º Demander, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, la correspondance aux grâces sans nombre que nous recevons.

4º Méditer sur les vertus qu'elle a surtout aimées et pratiquées, et demander la grâce de l'imiter aussi fidèlement que possible.

5º Prier pour qu'aucun enfant ne soit privé du baptême et n'ait le malheur de perdre l'innocence baptismale.

Guérison merveilleuse obtenue par l'intercession de Mgr de Laval

Nous publions sans commentaire les documents suivants; ils sont assez éloquents par eux-mêmes. (1)

- « Sainte-Julie de Somerset, 18 juin, 1894.

Mgr J.-C.-K. LAFLAMME, Supérieur du Séminaire de Québec.
 Monseigneur,

09021

Un paroissien d'Inverness, autrefois de Sainte-Julie, souffrait d'une hernie inguinale depuis quarante ans, suite d'un accident (un coup de levier). En janvier dernier (1894) le mal prit un caractère des plus graves. Le pauvre souffrant ne pouvait plus travailler. Il était découragé, et d'autant plus qu'il était impossible d'appliquer aucun bandage, moyen auquel ont recours la plupart de ceux qui souffrent de cette infirmité. Mais tout à coup il se rappelle qu'on avait recommandé à plusieurs reprises d'invoquer Mgr de Lavail, déclaré Vénérable, afin d'obtenir par son intercession des faveurs qui pour-

⁽¹⁾ Nous devons ces documents à la bienveillance de Mgr Laflamme.

No. 1-1er septembre 1894.

raient hâter sa canonisation. Il s'adressa aussitôt au saint évêque, avec promesse de faire rapport à qui de droit du soulagement qu'il lui procurerait, et dès le lendemain le mal disparut complètement. Il me dit que, depuis, il n'a ressenti aucune douleur. Il considère sa guérison comme complète. Il a pris part à toute espèce de travaux, sans éprouver d'inconvénients. De suis aussi bien, me dit-il, que dans ma jeunesse.

- ¿ Il est heureux de rendre ce témoignage dans le but de faire connaître de plus en plus la puissance d'intercession auprès de Dien du premier évêque du Canada.
- am Protais Dion appartient à la classe agricole. C'est un homme de 71 ans, un bon et fervent catholique, dont la conduite est exemplaire et qui est parfaitement digne de foi.

· J'ai l'honneur d'être etc.

(Signé) PRUDENT DUBE, Ptre, Curé. .

Depuis, à la demande de Monsieur le Curd de Sainte-Juile, M. Dion a fait lui-même, dévant le curé et le médecin de la paroisse, la déposition suivante, laquelle a été attestée par le curé:

SAINTE-JULIE, 11 août, 1894.

Mon nom est Protais Dion. Je suis âge de 71 ans.

- A l'age de 31 ans, après un coup que j'attrapai, je sus atteint d'une hernie dans la région inguinale. Je n'ai jamais essayé aucun romède ni employé aucun instrument ordinairement usité pour la cure de cette maladie.
- Lorsque je voulais travailler, il se faisait subitement une tumeur, dans la région inguinale, je souffrais terriblement, et je n'étais plus capable de rien faire.
- Pour me soulager, je faisais un peu de pression sur cette tumeur qui disparaissait, ainsi que tout le mal.
- En janvier, je fus frappé d'une altaque plus douloureuse et plus terrible que jamais, je pensais en mourir. Je me recommandai alors à Mgr de Laval, en qui j'avais toujours eu beaucoup de conflance. A ma grande surprise, le lendemain matin, je me suis éveillé et je n'avais plus aucune douleur, la tumeur qui m'avait causé tant de souffrance n'existait plus
- Depuis ce temps, je suis parfaitement bien et le mal qui m'a fait souffrir pendant quarante ans est entièrement disparu. Tellement que je suis capable de faire les ouvrages les plus durs, même de sauter en bas d'une voiture, comme je faisals à l'âge de vingt ans.

Voici enfin l'opinion du médecia sur la guérison de M. Dion.

- Monsieur Dion, il est v.ai, n'a-jamais subi aucun traitement, ni été visité par aucun médecin; mais, d'après son rapport, il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'il avait une hernie.
- « Je n'ai pas encore une bien longue expérience comme médecin, mais je sais que la guérison d'une hernie est toujours chose difficile, et je suis le premier à être admirablement surpris de la guérison de M. Dion qui a été si prompte et je trouve qu'il y a dans ce fait quelque chose de plus qu'ordinaire. »

(Signé) L.-A. FRÉCHETTE, M. D.

Théologie populaire

Du Bapteme

Qu'est-ce que le Baptême?

Le Baptême est un sacrement qui efface le péché originel, nous fait chrétiens, enfants de Dieu et de l'Eglise et héritiers du Ciel.

Le Baptême nous fait chrétiens, c'est-à-dire membres de l'Eglise de Jésus-Christ; enfants de Dicu, c'est-à-dire enfants adoptifs. Tous les hommes, en effet, sont par leur création les enfants de Dieu; mais les chrétiens ne le sont pas seulement par leur création, mais aussi par la grâce et l'union avec Notre Seigneur. Il nous fait, de plus, héritiers du Ciel.

Un héritier est celui qui, à la mort d'un autre, hérite de sa propriété, de son argent et de ses autres biens. Ces choses lui sont laissées par testament, ou lui sont données par la loi du pays, lorsque la personne meurt sans faire de testament.

Un testament est un document écrit dans lequel une personne déclare ce qu'elle désire être fait de tout ce qu'elle possède, lorsqu'elle mourra; dans lequel elle mentionne les œuvres de charité ou les personnes auxquelles elle désire laisser ses biens. Ce testament est signé par des témoins; et après la mort du testateur, il est remis à une personne qu'on appelle l'exécuteur-testamentaire, dont la tâche est de voir à l'exécution fidèle de toutes les clauses du testament. Il est facile de hien comprendre maintenant pourquoi nous appelons la Bible : l'Ancien et le Nouveau Testament. A sa mort, Notre-Seigneur nous a laissé un héritage et une propriété spirituelle. Cet héritage est le Ciel que nous avions perdu par le péché d'Adam et que nous avons regagné par la mort de Jésus-Christ. Cette propriété spirituelle est la grâce de Dieu qu'il nous a méritée. L'Ancien Testament renferme la promesse de ce que Notre Seigneur nous a l'aissé à sa mort, et le Nouveau Testament montre qu'il a rempli sa promesse et nous a laissé ce qu'il avait promis. L'Ancien Testament a été écrit avant sa mort, et le Nouveau Testament seulement après. Les témoins de ces deux Testaments furent les patriarches, les prophètes, les Apôtres et les Evangélistes qui, par l'inspiration du Saint-Esprit, ont entendu Dieu faire ces promesses.

L'Eglise est l'exécutrice du testament de Jésus-Christ, et c'est elle, par conséquent, qui est chargée de voir à ce que tous les hommes reçoivent ce qu'il leur a laissé, c'est-à-dire le Ciel et la grâce de Dieu. Elle doit aussi veiller à ce qu'ils ne soient pas dépouillés de ces biens par leurs ennemis: le démon, le monde et la chair.

Le Baptême efface t-il aussi les péchés actuels ?

Le Baptème efface aussi les péchés actuels et les peines qui leur sont dues, pourvu que l'on en ait un sincère repentir.

Nous savons que le baptême a été institué pour remettre le péché originel. Mais supposons qu'une personne reçoive le baptême seulement à l'âge de vingt-cinq ou trente ans, ou encore, peu de temps avant de mourir. Il est bien probable, si non certain, qu'elle a dû commettre quelques péchés depuis qu'elle a l'usage de raison. Eh bien! ces péchés qu'elle a commis depuis qu'elle sait distinguer entre le bien et le mal, seront ils affacés par le Baptême tout comme le péché originel? Certainement.

Tous les péchés, sans distinction, sont pardonnés, sans qu'elle soit tenue de les confesser auparavant; et, en même temps, toute la peine temporelle qui leur est due, lui est remise. Mais pour qu'il en soit ainsi, il fant, bien êntendu, absolument comme dans la confession, qu'elle ait la contrition de ses fautes et le ferme propos de ne plus les commettre. De plus, pour dispenser cette personne de confesser les péchés qu'elle peut avoir commis depuis l'âge de raison, il faut avoir la certitude absolue qu'elle n'a jamais été baptisée une première fois.

Il n'en est pas de même dans le sacrement de Pénitence. Il remet, il est vrai, la peine éternelle et une partie de la peine temporelle; mais il reste toujours au pécheur à satisfaire à Dieu pour l'injure qu'il lui a faite en péchant, bien que tous ses péchés aient été pardonnés.

Par conséquent, il lui faut, en ce monde ou dans le purgatoire, souffrir une peine que nous appelons temporelle, parce qu'elle ne doit pas durer toujours. On peut satisfaire à la justice de Dieu sur la terre, et éviter ainsi les souffrances du Purgatoire, par la prière, le jeune, les indulgences, l'aumôme et les bonnes œuvres, de même qu'en supportant avec patience les souffrances, l'esépreuves et les afflictions, et en les offrant à Dieu comme satisfaction pour nos péchés.

Dans le baptême, au contraire, les peines éternelle et temporelle sont entièrement remises; de sorte que si une personne meurt immédiatement après son baptême, elle s'en va directement au ciel, sans passer par les flammes du Purgatoire où vont seulement ceux qui n'ont pas satisfait pour la peine temporelle due à leur péché. De même, cette personne ne peut gagner aucuné indulgence, parce que les indulgences sont destinées à solder la peine temporelle; ni recevoir le sacrement de Pénitence, parce que la Pénitence remet seulement les péchés commis après le baptème, et que cette personne n'a aucun péché à faire remettre. Admirons donc la bonté/infinie de Dieu en instituant un sacrement qui nous met dans l'état d'innocence où étaient nos premiers parents au sortir des mains du Créateur.

D. G.

L'Œuvre des Tabernacies

Les objets suivants ont été confectionnés par les Dames de l'œuvre des Tabernacles, de septembre 1893 à mai 1894 :

2 Dais; 1 Drap mortuaire; 50 Chasubles; 6 Chapes; 20 Voiles huméraux; 27 Voiles de tabernacle; 25 Voiles de ciboire; 20 Nappes de communion; 20 Nappes d'autel; 43 Aubes; 40 Surplis; 12 Lavabos d'évêque; 128 Lavabos; 57 Petits purificatoires; 100 Grands purificatoires; 134 Grands corporaux; 63 Petits corporaux; 12 Chrémeaux; 48 Serviettes; 7 Rouleaux; 63 Amicts; 275 Tours d'étoles; 4 Alumelles; 6 Dentelles de nappes; 70 Pales; 36 Bourses de salut; 12 Etoles reversibles; 24 Etoles de confession; 36 Etoles de salut; 60 cordons d'aubes; 12 Pelotes; 28 Bouquets.

Ces divers objets sont estimés à \$4,300.

SEPTIÈME ANNÉE

Avec le présent numéro, la Semaine Religieuse de Québec entre dans sa septième anuée.

Nos remerciements à ceux qui veulent bien encourager notre publication, non seulement en la recevant mais en payant fidèlement leur abonnement. (1)

Guide du colon

Nos remerciements pour l'envoi d'un exemplaire du Guide du Golon, prépare sous la direction de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne.

Cette nouvelle édition, plus complète que les précédentes, ne laisse rien & désirer et fait honneur au Département des Terres.

Elle renferme d'abord une description de nos principaux centres de colonisation, puis une série d'informations générales pouvant être utiles à ceux qui se proposent de se fixer sur nos terres.

⁽¹⁾ Pour les conditions de l'abonnement voir la seconde page de la converture.

On trouve aussi dans ce guide un résumé substantiel des léis qui régissent la vente des terres publiques, les règlements se rapportant à la rente d'occupation que les colons sans thre sont tenus de payer, les devoirs et les attributions des agents des terres et des bois, ainsi que l'exposé des conditions auxquolles des concessions gratuites peutent être faites aux chefs de douze enfants.

La dernière partie du v lume comprend un tableau détaillé des agences sous le contrôle du département des Terres : agences des terres et des bois, agences des biens des Jésuites, agencé de la Seigneurie de Lauzon, agence du domaine de la Couronne, et enfin un état indéquant les localités où le cadastre est en vigueur.

Le tableau des agences renferme des indications complètes sur le siège de l'agence, les voies de communication pour y parvenir, le nombre d'acres arpentés et offerts en vente, les rangs des cantons cû se trouvent les lots disponibles, le prix des terres dans chacune des agences, et des observations sommaires sur la qualité du sol et sur les différentes espèces de bois dans chaque canton. Ce tableau renferme aussi quelques notes sur les mines et la pêche.

Bref, cette nouvelle édition du Guide du Colon est une véritable mine de renseignements précieux et de la plus haute utilité.

Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

UNE AUTRE DIGRESSION

Nous avons cru devoir interrompre, encore une fois, la série de nos lettres, pour faire place à l'article suivant, extrait du N° 6 de la «Revue Mensuelle, complément de la publication, Le Diable au XIX° siècle » qui l'emprunte elle-même du Bulletin des Serviteurs de Saint-Pierre, organe de la Société de ce nom, dont Mgr Fava, évêque de Grenoble, est le fondateur et le président, d'honneur.

T

Rien n'est aussi bien prouvé aujourd'hui que l'action de la Franc-Maçonnerie et le rôle politique, social et antireligieux qu'elle remplit dans le monde. Néanmoins il y a encore beaucoup de gens, même dans les milieux instruits, qui ne veulent pas en parler et affectent une incrédulité on une indifférence obstinée en ce qui concerne la secte, semblant la traiter comme une société de plaisir ou une camaraderie d'affaires sans action politique et sans portée pour l'avenir social. Quant au Diable, vrai chef de la Franc-Maçonnerie, si l'on s'avise d'en prononcer e nom, on est considéré la plupart du temps comme un esprit enfantin, peu sérieux et capable seulement d'apprécier des contes bleus de vieilles bonnes femmes.

Ces mêmes sceptiques, ces indifférents, ces incrédules qui ne veulent pas voir le fait politique et religieux le plus considéra-

ble de notre âge, qui rient du monde surnaturel et des enseignements du christianisme, sont très souvent affolés de spiritisme, d'hypnotisme, de tous les prestiges du merveilleux pratiqué par les pires aventuriers de l'occultisme contemporain.

Ce fait, que chacun a pu expérimenter cent fois, dénote que notre âge ne se pique ni de logique ni de bon sens, puisqu'il dédaigne les réalités les plus graves et les plus certaines pour s'attacher aux farces de charlatans spirites ou aux expériences plus que suspectes de certains agents dont l'objectif est fort peu clair.

Ceux qui, dans le public, font, disent ils, le plus de concessions, avouent que la Franc-Maçonnerie est une association politique dont le but est d'assurer à ses membres tous les bénéfices, toutes les situations politiques, toutes les places, toute l'influence gouvernementale. Mais ils ne vont pas plus loin et ne veulent rien voir au delà. Qui commande et dirige en réalité la Maçonnerie? Ne cherche-t-elle que des avantages, des places et de l'influence pour ses adhérents?

Si tel était le vrai, l'unique but de la secte, comment expliquer ses actes et son orientation principale? Pourquoi sa guerre à la religion? pourquoi des actes, tels que les diverses laïcisations, qui sont évidemment contraires non seulement à la religion, mais aux plus vulgaires intérêts matériels? Quel intérêt, une fois maîtresse du gouvernement, aurait-elle à persécuter, à vexer, à proscrire toute une classe de citoyens, la plus nombreuse, la plus considérée, même par les malhonnêtes gens? Est-ce que son intérêt évident ne serait pas au contraire de se concilier ces honnètes gens, pour prévenir la guerre à laquelle ils finiront par se résoudre, après de trop longues hésitations? Car il est clair que la Maconnerie n'étant en somme qu'une poignée d'audacieux, le jour où les millions de catholiques sedécideront à s'unir contre eux, cette infime association de 25, 000 persécuteurs (l'auteur parle uniquement pour la France) disparaîtra comme un fétu de paille balayé par le vent.

Il y a donc dans la secte un autre objectif que la curée des places; il y a une autre direction plus puissante que celle des chefs officiels qui, sans cela, seraient bien maladroits et peu avisés. Or, l'adresse et l'intelligence ne manque pas aux sectaires.

Pourquoi s'obstinent-ils à des actes qui ne servent en rien leurs vues d'ambition personnelle, qui irritent la population même indifférente et qui, sans leur être du moindre avantage, leur nuisent au contraire dans le public qui les soutient encore? Il est très certain, en effet, que dans ce public qui suit aveuglément la direction maçonnique, beaucoup de gens sont étonnés, vexés et irrités de cette persécution obstinée des catholiques, de ces mesures odieuses contre le droit et la liberté, dont ils ne comprennent pas le but et la nécessité. Les maîtres leur affirment que les catholiques sont des ennemis, et ils semblent lecroire, par lassitude ou indifférence. Mais ils seront détrompés tôt ou tard, et alors viendra le mauvais quart d'neure pour les trompeurs.

Oui, il y a pour la secte un autre objectif que la curée des places; il y a une direction occulte, qui n'est point celle de ses chefs apparents.

Si le public n'en est pas encore bien sur, ce n'est pas la faute des grands chefs sectaires, qui ne le cachent guère et jettent, à ce sujet, leurs aveux à tous les vents. Les publications maçonniques ne laissent nul doute, nulle ombre sur ce point, et l'on ne peut que s'étonner une fois de plus en voyant quel-temps et quels efforts sont nécessaires pour vulgariser les faits les plus certains et faire pénétrer dans les masses même instruites et lettrées les vérités les plus palpables.

II

« Mais alors, dira-t-on, vous croyez que c'est le diable qui mène la Franc-Maçonnerie?... Mais enfin... est-ce sérieux?... peut-on décemment croire...??...»

Voilà bien où on en est venu. Ces pauvres gens qui font tourner les tables, qui évoquent les esprits et croient sur parole les pires charlatans hypnotiseurs, ne croient même plus au diable, pas plus que souvent ils ne croient en Dieu.

Beaucoup de catholiques ont des idées aussi vagues et presque autant de doutes. Ils croient en Dieu; mais ils sourient parfois en parlant du diable, comme s'il s'agissait d'une légende mythologique.

On a peine à comprendre un pareil état d'esprit, et l'on n'y croirait pas si tout cela n'était pas prédit depuis longtemps. Voici par exemple ce qu'on lit dans la 2º épitre de saint Paul à Timothée (IV, 3, 4):

« Viendra un temps où les hommes ne supporteront plus la. saine doctrine, mais, suivant leurs caprices, ils amasseront des maîtres autour d'eux, éprouvant une vive démangeaison aux oreilles, et détournant l'ouie de la vérité, ils se tourneront vers les fables. »

Saint Pierre annonce de même, notamment dans sa 2º Epitre, qu'on verrait des imposteurs artificieux marchant suivant leurs convoitises, qui détourneraient les chrétiens de la véritě.

Nous sommes bien au temps prédit par saint Paul. Il n'est pas de docteur de mensonges qui ne réussisse à faire école et à amasser autour de lui un public souvent nombreux. Il n'est pas de sottise qu'on ne puisse faire prendre à ce public pour une conquête scientifique. Quant à la vérité, on en est las et on s'en détourne.

Un autre fait curieux qui caractérise ce temps est l'ignorance profonde où le public et beaucoup de savants sont des faits les plus certains, lorsque ces faits peuvent contrarier les erreurs ou les mensonges courants.

Qui sait par exemple, dans le monde, même de la science, que la plurart des phénomènes de magnétisme ou d'hypnotisme, qu'on dit révélés depuis quelques années, sont vieux de bien des siècles ?

Dès l'Ascension de Notre Seigneur, et alors que les Apôtres commençaient à répandre le christianisme, un docteur comme il y en a eu beaucoup depuis un certain temps, mais bien plus fort que ces derniers, a étonné et séduit le monde par ses prestiges. Simon le Mage a fait des choses bien plus étonnantes que les maîtres des erreurs actuelles. Il a fallu, pour qu'on en sût des détails, la découverte d'un manuscrit antique qui les rapporte. Simon non seulement faisait produire tous les prestiges des tables tournantes et parlantes, mais il s'élevait dans les airs et contrefaisait les miracles de saint Pierre pour tromper les nouveaux chrétiens et les Romains qui écoutaient l'apôtre.

Est-ce que Simon avait découvert une science nouvelle? Non. Il s'était simplement vendu au démon, et c'est par le pouvoir du démon qu'il opérait ses prestiges. On le vit bien lorsque, s'étant fait enlever dans les airs par son inspirateur, il retomba lourdemen, sur une simple prière de saint Pierre à Dieu, et qu'il mourut de sa chute.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil... (dit Salomon, Eccle, I, 10). C'est vrai surtout des prestiges hypnotiques, magnétiques et autres de ce genre.

On devrait un peu étudier, ou simplement lire l'histoire si instructive de Simon. (1) Jamais on a eu tant besoin de la connaî-

⁽¹⁾ Voir l'Histoire de l'Eglise de Darras, vol. V. p. 357-60; 196 à 202; vol. VII, p. 601 à 6 0; 584 à 588.

tre qu'à notre époque, où tant de faux docteurs crient à tous les vents qu'ils ont découvert une science nouvelle et surpris de grands secrets de la nature. Ils ne font rien que Simon et bien d'autres n'aient fait avant eux.

La sorcellerie du Moyen-Age et celle des Italiens de la Renaissance, l'astrologie des Médicis et les arts occultes qu'une femme nésaste de cette samille a introduits en France, ont étalé bien d'autres prodiges que ceux de la Salpétrière ou des écoles actuelles. Les astrologues de Catherine étaient autrement forts que certains personnages en réputation aujourd'hui. Ils n'ont jamais prétendu avoir découvert une science, ni surpris un secret à la nature. Ils avaient au moins le mérite de la franchise et auraient ri de bon cœur des allures pédantesques de nos faux savants. Parmi ces derniers, il y a beaucoup de Prudhommes. On dirait que le type créé par Henri Monnier a fait souche un peu partout, et c'est un des caractères de notre temps que ce mélange de prétentieuse sottise qu'on trouve dans tout ce que notre âge a produit de mauvais. Dans la plupart des prétendus savants, il y a un poseur naîf qui s'admire lui-même autant qu'il trompe le public.

(A suivre.)

Paroles du cardinal Pie

Quiconque me dit qu'il n'a pas d'opinion politique, n'achèvera pas son discours avant de m'avoir démontré qu'il en a une, qu'elle est mauvaise et qu'il veut me la faire partager.

La criminalité dans Ontario et Québec

Actuellement, dans Ontario, il y a un criminel par 124 habitants, et dans Québec, seulement un criminel par 155 habitants Plus'de modestie siérait donc à la province pharisienne.

LE BIENHEUREUX GÉRARD MAJELLA

(Suite)

Sa vénétration des consciences

Le notaire de Ruberlis, de Muro, s'était rendu coupable d'un homicide. Un jour, le Frère Gérard le rencontrant lui dit sans préambule: « Votre conscience est en mauvais état: vous n'avez jamais confessé l'homicide que vous avez commis dans votre vignoble sous un cerisier. » Cette révélation inattendue et si précise produisit son esset. Le notaire sit une consession sincère, et ne crai-

gnit pas de divulguer sa faule, en ajoutant : «Oui, Gérard est un grand saint, il.m'a révêlé ce qui n'était connu que de Dieu seul et de moi.»

Traversant un jour la place publique d'Auletta, Gérard va droit à un inconnu: Mon sils, lui dit-il, comment pouvez-vous être en paix? Tel jour vous avez commis tel pêché, et vous ne vous en êtes pas confessé. Alicz vite trouver un prêtre, et réconciliez-vous avec Dieu. Le pêcheur, tombant à genoux, avoua sa faute, et se hâta d'aller sincèrement l'avouer au confesseur.

On allait prècher une retraite au couvent de Caposèle. Sachant que quelques villageois fugitifs se tenaient dans les hois voisins, Gérard les invita par un billet à assister aux saints exercices. Ils s'y rendirent. Le bienheureux les adressa pour la confession au Père Pétrella, et les ayant rencontrés un peu après : « Avez-vous été à confesse» ? leur demanda-t-il.— ¿ Oui, répondirent-ils. Belle confession que vous avez faite, répliqua le frère. Et tel pèché et tel autre péché, pourquoi ne les avez-vous pas déclarés ? » Ces paroles les stupésièrent. « C'est vrai, dirent-ils, et ruisqu'il en est ainsi, venez avec nous et soussez-nous nos pèchés à l'oreille, car nous ne saurions pas nous les rappeler tous, et nous pourrions nous tromper. »

Ses visions à distance

Il jouissait aussi de cette lumière divine par laquelle il voyait en esprit, même à distance, ce qu'il n'aurait pu ne arellement connaître.

Rencontrant un jour, à Naples, un jeune compatriote: « Mon cher Pascal, lui dit-il einu, savez-vous bien que notre archipretre vient d'être assassiné dans une des rues de Muro?—C'est impossible, répondit l'auire, stupéfait; je reçois à l'instant une lettre de Muro, on me l'aurait dit. — La chose est cependant telle, mon ami: il n'y a pas moyen d'en douter. « L'assassinat venait réellement d'avoir lieu: mais, à cette époque, il était impossible qu'on le sût si tôt à vingt lieues de distance.

Le serviteur de Dieu connaissait même les secrets de l'autre vie.

Un jour qu'il était au milieu de ses confrères à Ilicèto, il entra tout à coup en extase. Interrogé quelle en était la cause : ¿ je viens de voir, répondit-il, l'âme du Père Cafaro s'envoler au ciel. Sa place n'est pas loin de saint Paul, parce que, prèchant continuellement avec zèle et ferveur, il a gagné beaucoup d'âmes à Jèsus-Christ. C'était précisément le jour et l'heure où le saint missionnaire rendait son âme à Dieu dans le couvent de Caposèle.

Il écrivait à une religieuse de Ripacandida: «Vous me dites que-la Sœur Olivièra m'ossre ses salutations; cela est vrai, mais c'est du haut du ciel.» Cette Sœur, en esset, venait de quitter cette terre d'exil.

(à suivre)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Adrien, le 3; à Saint-Roch des Aulnets, le 4; à Saint-Benoit Labre le 5; à Saint-Agapit, le 6.—La Vérité exprime le désir de voir établir à Sainte-Anne un bureau de constatations médicales, analogue à celui de Lourdes. Nous sommes du même avis. Pour commencer, il suffirait de faire ce service pendant les mois de juin, juillet et août.

Rome.—La Sacrée-Congrégation des Rites a résolu plusieurs questions se référant soit à des préliminaires de causes de saints, soit à des concessions et approbations d'offices liturgiques.

Parmi les questions relatives aux préliminaires de causes de saints, il y a: la revision des écrits de la servante de Dieu, Louise de Marillac, veuve Le Gras, co-fondatrice de la Société des Filles de la Charité, et l'abstention de tout culte public envers la vénérable servante de Dieu, Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve d'Youville, fondatrice et première supérieure des Sœurs de la Charité au Canada.

La Sacrée-Congrégation a approuvé l'addition à l'office et au martyrologe romain en l'honneur de saint Camille de Lellis et de saint Jean de Dieu, du titre de patrons de tous les hôpitaux et de tous les infirmes.

Elle a aussi concédé l'addition au bréviaire et au martyrologe du titre de pation de toutes les associations de charité dans le monde entier, en l'honneur de saint Vincent de Paul.

Enfin, la Sacré-Congrégation des Rites a approuvé le propre de la messe et de l'office en l'honneur de la sainte médaille de l'Immaculée-Conception.

Voici, en substance, ce que renferme le règlement qui va être publié sur le plain-chant ét la musique sacrée.

Pour le plain-chant, la Sacrée Congrégation des Rites recommande les éditions approuvées par elle, par conséquent, l'édition de Ratisbonne, mais elle ne l'impose pas, elle laisse pleine liberté aux évêques; cependant, elle a un mot de louanges pour les trois cents diocèses qui ont accepté cette édition.

Pour la musique, la Congrégation part de ce point : que la musique sacrée doit servir à élever l'âme vers Dieu; par conséquent, elle exhorte fortement les évêques d'Italie à faire leur possible pour éviter toute musique se rapprochant trop de la musique de théâtre; elle veut une musique sérieuse et grave, cependant, elle laisse les chess des diocèses libres, car, dit-elle, l'évêque seul peut savoir ce qui convient aux mœurs et aux habitudes de chaque population.

Un nouveau décret de la Sacrée-Congrégation des Indulgences vient de valider toutes les érections de Chemin de la Croix faites jusqu'à présent irrégulièrement, c'est-à-dire sans avoir observé toutes les prescriptions demandées par le Saint-Siège, surtout sans avoir obtenu le consentement, par écrit, permettant l'érection demandée.